



transcription de mariage a l étrange

Par **ben44**, le **02/02/2019** à **14:58**

Monsieur,

Je suis de nationalité française et je vie en Algérie (non immatriculé au consulat de France en Algérie).

J'ai fait une demande de transcription de mon mariage célébré en Algérie avec une algérienne en 2009, auprès du ministère des affaires étrangère à Nantes.

Par ailleurs, j'ai été marié une première fois en 2007 (acte transcrit en 2012) et j'ai divorcé en Algérie en 2014 (transcrit en France en 2017).

Le dossier de transcription de mon second mariage a été déposé en octobre 2018 (extrait de naissance et acte de mariage portant la mention mariage dissous de la première union).

J'ai reçu un courrier de la part du ministère de l'affaire étrangère, ou il m'est demandé de confirmer la demande de transcription de mariage.

Pour rappel le divorce du premier mariage a été prononcé en Algérie en 2014 et transcrit en France en 2017. Il m'est également demandé de joindre le livret de famille algérien jusqu'à la naissance du dernier enfant.

Que signifie ce courrier?

Est-il question d'un doute concernant la monogamie ?

esque je risque le refus de la transcription

Cordialement